

Objet : Reprise du lundi 22 juin 2020

Bonjour à tous,

Suite aux annonces de ce week-end, de nouvelles directives sont applicables dans les établissements scolaires.

Le décret publié ce matin reprend ces termes. « Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent pas se mélanger. »

La configuration de nos classes et le mobilier (principalement des tables doubles) nous permettra difficilement d'assurer cette distanciation avec un groupe classe complet, allant jusqu'à 30 élèves dans certaines classes. Nous ferons notre maximum, soyez-en assurés. Nous serions vraiment satisfaits de recevoir à nouveau pour ces deux dernières semaines tous les élèves et finir d'une manière plus "classique" cette fin d'année scolaire.

Ce maintien de l'application d'une distanciation nous questionne, principalement en maternelle où le travail en ateliers est permanent.

Ainsi pour notre établissement, nous actons les trois principes suivants :

- Pour les élèves d'élémentaire du CP au CM2, nous proposons un retour sur un rythme normal à l'école, soit 4 jours pour tous les élèves.
- Pour les élèves de maternelle, nous proposons un maintien du rythme actuel (alternance groupe A /groupe B). Cependant, si pour des questions d'organisation (contraintes professionnelles – ce que nous comprenons), vous ne pouvez vraiment pas garder votre enfant à votre domicile, nous l'accueillerons. Les familles concernées par la maternelle vont recevoir prochainement un sondage à compléter pour le jeudi 18/06 – 18h00.
- **Ne pouvant pas assurer une distanciation certaine**, pour les enfants qui, dans leur entourage, ont des personnes dites « à risques », un retour à l'école peut être reporté à la rentrée de septembre si cela est une volonté de la famille. Dans ce cas merci de m'adresser un mail pour signifier et donc justifier cette absence infos.ecole.bouffere@gmail.com.

La continuité pédagogique s'arrêtera donc à partir de ce vendredi pour tous les niveaux.

Pour les familles intéressées, pensez à faire vos inscriptions à la garderie et au restaurant scolaire. Contactez directement ces services.

Merci de votre compréhension.
Bien cordialement.

C.DURAND

Chef d'établissement